



Berne, le 24 juin 2019

Destinataires:

les partis politiques
les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
les associations faïtières de l'économie
les milieux intéressés

**Rapport sur la vision, la stratégie et le concept du cadastre des conduites
Suisse (rapport Cadastre des conduites Suisse): ouverture de la procédure de
consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) organise une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faïtières de l'économie et des milieux intéressés, relative au rapport sur la vision, la stratégie et le concept du cadastre des conduites Suisse (rapport Cadastre des conduites Suisse). Cette consultation est ouverte en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi sur la consultation.

Le délai de consultation expire le 7 octobre 2019.

Les travaux relatifs au cadastre des conduites Suisse s'inscrivent dans le cadre du mandat confié par le Conseil fédéral dans son rapport du 5 décembre 2014 (mesure b. «Amélioration de l'inventorisation des utilisations existantes du sous-sol») «sur l'utilisation du sous-sol faisant suite au postulat 11.3229 de la Conseillère nationale Kathy Riklin datant du 17 mars 2011».

Les infrastructures d'alimentation et d'évacuation ne feront l'objet d'aucune documentation à l'échelle suisse dans un avenir proche si l'Etat n'intervient pas. C'est pourquoi la Confédération envisage la mise en place d'un cadastre des conduites Suisse (CCCH) en étroite collaboration avec les partenaires impliqués, notamment les cantons. La coordination et l'uniformisation au plan national permettent de documenter l'utilisation de l'espace en surface et sous terre par des infrastructures d'alimentation et d'évacuation de manière homogène, fiable et moderne dans la Suisse entière afin

- de réduire les risques de dommages occasionnés aux infrastructures lors d'interventions et de travaux en sous-sol,
- de protéger les investissements consentis dans les ouvrages construits en sous-sol,



- de faciliter le passage au numérique à tous les niveaux (planification, étude de projet, construction, autres processus et projets à incidence spatiale) dans l'esprit de la stratégie suisse de cyberadministration et
- de contribuer ainsi à la sûreté des approvisionnements de notre société (énergie, eau, communication) et à l'évacuation des déchets.

Pour l'étape de base, il faut compter avec des frais de programme (planification et introduction du CCCH dans toute la Suisse) de l'ordre de 20 millions de francs, ce qui correspond à une infime partie (0,05 pour mille) de la valeur de remplacement des infrastructures souterraines. Ces frais doivent être supportés à parts égales par la Confédération et les cantons.

Les frais de saisie et de mise à jour des données sont à la charge des propriétaires de réseaux, parce que ces données leur sont nécessaires pour couvrir leurs propres besoins et qu'ils sont soumis à une obligation de documentation.

Les cantons sont invités à se prononcer concernant le rapport sur le cadastre des conduites Suisse. Les documents de la consultation peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons d'assurer un accès égal à tous aux documents lors de leur publication, conformément aux dispositions de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Nous vous demandons donc de bien vouloir transmettre votre prise de position par voie électronique, pour autant que ce soit possible (**en joignant s'il vous plaît une version Word à la version PDF**), dans le délai imparti à l'adresse de courrier électronique suivante: madeleine.pickel@swisstopo.ch

Monsieur Christoph Käser, responsable de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF (tél. +41 58 462 86 14, christoph.kaeser@swisstopo.ch) se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions, d'ordre technique notamment, ou pour vous fournir toute autre information dont vous pourriez avoir besoin.

Nous vous remercions par avance de votre précieux concours et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Viola Amherd
Conseillère fédérale